



L'UFE/CFDT a été reçue le 11 mai 2005 au sénat par Y. KRATTINGER vice président de l'Association des Départements de France (ADF). Vous trouverez ci-dessous la partie de cet entretien concernant les Parcs.

Sur les Parcs le vice président de l'ADF en charge du dossier décentralisation nous a indiqué que dans les débats avec les départements sur ce sujet, une évolution sensible apparaissait dans l'approche de cette question et de l'avenir de cet outil.

La majorité des départements sont ouverts maintenant à une discussion sur l'accueil des OPA. Après de premières réactions épidermiques de refus, certains envisageraient un possible transfert des parcs sous une forme ou une autre, avec recherche de synergie avec les garages départementaux, etc...

Par contre ce qui se dégage majoritairement c'est un refus du double pilotage Etat – Département. En clair les présidents des conseils généraux, en cas de transfert, veulent être les patrons (pour eux celui qui paie commande). Leur confiance dans le partenaire Etat est très émoussé. Ils souhaitent disposer d'une ligne de commandement hiérarchique directe.

Dans ces conditions l'abandon du compte de commerce national est pour eux inéluctable.

Pour notre interlocuteur, il ne pourra pas y avoir de solution unique au vu de la disparité des situations. Il nous indique qu'ils sont opposés à la création d'un nouveau cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale et s'oppose également à un statut commun FTP/Etat.

Pour eux la juxtaposition de personnels sous statut différent (statut OPA et statut cadre d'emploi Fonction Publique Territoriale) est impensable, sur le long terme, et source de difficultés de gestion des personnels.

Quand nous l'avons poussé un peu sur le sujet, il nous a indiqué clairement qu'en cas de transfert des parcs aux départements les recrutements de personnels sous statut OPA s'arrêteraient. Les nouvelles embauches se feraient alors nécessairement dans un des cadres d'emploi du statut de la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Commentaire CFDT

Le refus du double pilotage est clairement affiché. Il exclut toute forme de mutualisation.

La suppression du compte de commerce national enlève toute possibilité de solidarité entre les parcs.

La volonté est claire et affichée, s'il y a transfert de l'outil parc, d'arrêter les recrutements sous statut OPA. Le renforcement ou le remplacement des personnels OPA, dans les parcs transférés, se feraient alors par des personnels dans les cadres d'emploi de la FPT. Les transferts envisagés et l'arrêt de recrutement sous statut OPA porte en germe des difficultés à terme sur les perspectives de déroulement de carrière, les mutations, les promotions etc.

Nous serons donc placés, dans cette hypothèse de transfert, face à un risque sérieux d'extinction du statut puisque les OPA, restant à l'Etat, seront nettement moins nombreux. Il est tout aussi clair que toute solution d'avenir pour l'entité parc et des personnels qui en assument les missions ne sera viable qu'avec les départements !

Leur position évoluera t-elle ? Sinon c'est bien une mort annoncée du statut des OPA et des parcs de l'Equipement tels que nous les connaissons aujourd'hui. Ces nouveaux éléments d'information conduisent l'UFE CFDT à solliciter d'urgence une nouvelle audience au cabinet du ministre.